

## REPRISE DES TRAVAUX AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE* SUIVANT UN ORDRE DONNÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 51.1

Le <b>2</b>	noven	nbre 2015 à 10 h	, l'inspecteur de l'Office national de l'énergie soussigné		
	Date/heure				
avise	, de NOVA Gas Tr		ransmission Ltd.,	que la situation dangereuse ou nuisible	
		Nom de la société et de son re	présentant	_	
décrite dans l'ordre n°		DRA-1-2015	a été redressée à sa	a été redressée à sa satisfaction.	
		Ordre d'un inspecteur			
Par conséquent,	X le	s travaux peuvent reprendre	e ou		
	X le	s mesures précisées dans l	'ordre ont été prises.		

	nom	2365 N° dés. ordre de l'inspecteur	Téléphone
Inspecteur	Le 25 novembre 2015  Date  Centre 10 – 517, Dixième Avenue SO., Calgary	Signature  / (Alberta) T2R 0A8	

Révision : juillet 2014 N° d'activité ou d'incident : \_\_2015-125\_\_\_\_\_\_\_

Document n° 282393

